(Suite de la 2ième page)

une mauvaise foi inqualifiable il s'indigne contre le rédacteur de l'Echo.

"Voyez dit-il, comme il insulte les Canadiens-français !—comme il nous méprise,"......Une fois parti sur cette donnée là, sa faconde ne connait plus de bornes, et il nous sert un réquisitoire en règle contre M. d'Hellencourt, qu'il dénonce à la vindicte de la population canadienne-française.

La véritable raison de cette fausse indignation est apparente, quand le Manitoba adjure les Canadiens-français d'abandonner la lecture de l'Echo.

Que voilà des malices cousues de fil blanc!

Le Manitoba a mal choisi sa poudre, pour confectionner son pétard, et celui-ci a fait long feu.

Mais il était bon d'épingler une fois de plus, les preuves de l'évidente mauvaise foi qui inspire le Manitoba.

Le patriotisme comme la religion sont pour lui des masques commodes derrière lesquels il s'abrite pour essayer de poignarder ses adversaires.

L'article en question nous prouve que pour satisfaire à leur rancune, les petits esprits du coin du Pont, ne reculent ni devant le mensonge, ni devant la calomnie ; mais leur passion les aveugle, et en cette occasion ils n'ont réussi qu'à rendre bien évidente, toute la bassesse de leurs très étroits et très vilains cerveaux.

Quand on veut être coquin, il faut l'être habilement, si l'on ne veut pas gagner la potence ou le pilori.

Le Gouvernement Laurier et le Port de Montreal

Paroles de M. Allan, de la Cie Allan, au banquet du "Tunisian :"

"Depuis son avènement au pouvoir, le gouvernement actuel a donné aux questions de transport toutes les marques d'intérêt possibles et Sir Wilfrid Laurier, en assistant ce soir à ce banquet, nous a donné une nouvelle preuve de cet intérêt. Nos canaux ont maintenant une profondeur de 14 pieds. Les améliorations au port de Montréal, qui s'étaient faites si longtemps attendre, sont commencées et se poursuivent avec vigueur. La rumeur qui veut que l'accès aux nouveaux quais de l'est soit libre, nous fait espérer qu'avant longtemps il en sera ainsi pour tout le port de Montréal, et le jour où nous en serons rendus là, nous pourrons nous vanter d'avoir le port national du Dominion. C'est à cause de cet intérêt porté par sir Wilfrid Laurier et ses collègues à toutes les questions se rattachant aux transports, que nous avons profité de la présence du "Tunisian" dans notre port pour les inviter à y rencontrer les personnes les plus intéressées dans ces questions.

Une Recette

Les gens de la campagne qui ont à se plaindre de l'invasion des mouches devraient se rappeler, dit le New York, Tribune, qui si l'on suspend dans les diverses pièces de la maison des grappes de trèfle odorant, qui croît presque partout le long des routes, et qu'on les y laisse sécher et repandre dans l'air leur léger parfum, elles chasseront plus de mouches que les papiers à mouches, les soucoupes de mélasse gluants et autres pièges connus n'en prendront jamais.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de premère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière